

RÉFÉRENCE: EOSG/SLA/2025/5

## **Directeur(trice) exécutif(ive) du Fonds des Nations Unies pour la population**

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes et aux missions d'observation auprès de l'Organisation et a l'honneur de leur demander de désigner des personnes candidates pour le poste de Directeur(trice) exécutif(ive) du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le (la) titulaire a rang de Secrétaire général(e) adjoint(e). Ce poste est basé à New York (États-Unis d'Amérique).

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ive) du FNUAP est membre du [Conseil de direction du Secrétaire général](#) et, à ce titre, donne l'exemple en incarnant les valeurs (inclusion, intégrité, humilité et humanité) et en ayant les comportements (nouer des relations et collaborer ; analyser et planifier ; obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques ; apprendre et développer ses compétences ; s'adapter et innover) énoncés dans le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies et les comportements souhaités décrits dans le [modèle de leadership du système des Nations Unies](#).

### ***Contexte***

Créé par le Conseil économique et social en 1973 et réaffirmé en 1993, le FNUAP est l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et procréative, dont la mission consiste à œuvrer pour un monde où toute grossesse est désirée et se déroule sans risque et où chaque jeune s'épanouit pleinement. Guidé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les objectifs de développement durable, le FNUAP concentre ses efforts sur trois résultats porteurs de transformation, à savoir : mettre fin aux décès maternels évitables ; mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques néfastes. Avec l'appui de ses partenaires répartis dans plus de 150 pays, le FNUAP intervient dans différents contextes humanitaires et de développement, fort de ses programmes fondés sur des données probantes et guidés par les droits humains.

Le FNUAP suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En ce qui concerne les questions administratives et financières et les questions relatives aux programmes, il rend compte à son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Conformément à la résolution A/RES/64/219 du 21 décembre 2009, le (la) Directeur(trice) exécutif(ive) du FNUAP est nommé(e) pour un mandat de quatre ans par le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. On trouvera de plus amples informations sur le (la) Directeur(trice) exécutif(ive) du FNUAP à l'adresse suivante :

<https://www.unfpa.org/>

### ***Appel à candidatures et date limite de dépôt des candidatures***

Le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s en date du 11 décembre 2012, intitulée « Politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme », il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question.

Il est aussi prié d'attester par écrit qu'il n'a connaissance d'aucune allégation portée contre son (sa) candidat(e) et que celui-ci (celle-ci) n'a été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'aucun acte constituant une violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

**Les candidatures doivent être déposées le lundi 2 juin 2025 (à minuit heure de New York) au plus tard, via le site Web suivant : <https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml>, au moyen du formulaire relatif aux postes de haute direction à pourvoir.**

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et feront l'objet d'une évaluation ; leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêts.

### ***Fonctions et responsabilités***

Le (la) Directeur(trice) exécutif(ive), guidé(e) par sa conception novatrice de l'avenir, assure la direction stratégique du FNUAP et fixe le cap de l'action menée pour relever les défis mondiaux les plus pressants en matière de population et de développement. Pour jouer ce rôle central, il (elle) devra faire preuve d'une grande capacité d'analyse prévisionnelle stratégique, afin de faire face aux nouveaux problèmes mondiaux et de piloter des initiatives porteuses de transformations et de progrès. Il (elle) aide directement le Secrétaire général à faire avancer les réformes du système des Nations Unies et orchestre les changements institutionnels devant permettre au FNUAP d'adapter ses moyens à ses objectifs et à un secteur de l'humanitaire et du développement en constante évolution. En tant que membre du Conseil de direction du Secrétaire général et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, il (elle) contribue à la cohérence stratégique du système des Nations Unies et à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives à l'échelle du système. Il (elle) sera par ailleurs chargé de défendre fermement le mandat du

FNUAP sur la scène mondiale, en dialoguant avec les représentantes et représentants des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, d'organismes caritatifs et d'autres parties prenantes essentielles. Il (elle) devra être un(e) dirigeant(e) stimulant(e) et clairvoyant(e), doté(e) d'un sens diplomatique exceptionnel, d'une grande perspicacité politique et d'une capacité avérée à gérer de grandes organisations et à mobiliser efficacement des ressources à l'échelle mondiale, même en temps de crise.

1. Direction stratégique et vision de l'avenir : Formuler et mettre en œuvre une stratégie mondiale du FNUAP alignée sur les objectifs de développement

- Superviser l'élaboration, l'ajustement, la finalisation et la mise en œuvre des plans stratégiques du FNUAP, en garantissant leur cohérence avec le Programme d'action de la CIPD, les objectifs de développement durable et les mutations du contexte mondial.
- Faire preuve d'une capacité d'analyse prévisionnelle stratégique pour appréhender les dynamiques géopolitiques, favoriser une culture de l'innovation, de l'adaptation, de la transparence et de la résilience organisationnelle, et guider l'action menée par le FNUAP pour relever les défis mondiaux et saisir les possibilités de développement.
- Avoir la capacité de jouer un rôle moteur sur le plan intellectuel et de promouvoir de nouvelles méthodes et une action intégrée, en encourageant la collaboration dans tous les secteurs, y compris le continuum humanitaire-développement-paix.
- Défendre les droits humains et promouvoir les interventions fondées sur les droits qui font progresser le Programme d'action de la CIPD.
- Promouvoir l'égalité des genres et la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes en tant que piliers essentiels du développement durable, en soutenant les efforts programmatiques visant à obtenir un changement et des effets durables.

2. Direction programmatique axée sur les résultats : Piloter des interventions fondées sur des données factuelles et destinées à protéger les populations vulnérables et à leur donner les moyens d'agir

- Fournir une orientation programmatique globale dans les principaux domaines du mandat du FNUAP, en assurant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'interventions efficaces, fondées sur des données factuelles, qui protègent et autonomisent les femmes, les jeunes et les populations marginalisées, dans une démarche axée sur les résultats.
- Garantir l'intégration de la dynamique des populations dans les activités de développement durable et les activités humanitaires, en promouvant une programmation, des activités de plaidoyer et des partenariats fondés sur des données factuelles.
- Diriger l'action humanitaire du FNUAP à l'échelle mondiale, en assurant la fourniture efficace et raisonnée de services et la protection des populations touchées par des crises.

3. Mobilisation de ressources et partenariats stratégiques : Assurer la viabilité financière du FNUAP et construire des liens de collaboration

- Dans le cadre de la nouvelle stratégie du FNUAP consistant à aller au-delà de la mobilisation des fonds et à s'impliquer dans les mécanismes de leur utilisation, élaborer et mettre en œuvre

des stratégies globales de mobilisation des ressources afin de diversifier les sources de financement et de renforcer la viabilité financière du FNUAP, en obtenant des fonds auprès de donateurs publics, d'entreprises, d'organismes caritatifs, de philanthropes et de mécanismes de financement novateurs.

- Cultiver des partenariats stratégiques avec des acteurs étatiques et non étatiques, en dialoguant avec les États Membres, en forgeant un consensus autour des domaines de compétence du FNUAP et en façonnant un environnement favorable au soutien politique et financier.
- Œuvrer dans les cercles du développement international et de l'humanitaire, en facilitant la collaboration et en tissant des relations entre les différents groupes de parties prenantes.
- Représenter le FNUAP dans les forums internationaux, intergouvernementaux et interinstitutions, en articulant la vision stratégique de l'organisation, en défendant ses domaines d'action prioritaires et en communiquant sur son rôle dans le monde.

4. Excellence organisationnelle et efficacité opérationnelle : Orienter les ressources et les opérations du FNUAP dans une optique de responsabilité et d'amélioration permanente

- Orienter les ressources et les opérations du FNUAP, en fixant des normes en matière de responsabilité, de rapport coûts-avantages et de gestion des risques, en garantissant une gestion financière saine et en promouvant l'amélioration continue de l'efficacité organisationnelle.
- Lancer des initiatives de changement organisationnel destinées à améliorer les performances et l'agilité du FNUAP et sa capacité à exécuter son mandat ; promouvoir des structures organisationnelles flexibles qui s'adaptent à l'évolution rapide des besoins et aux nouveaux défis ; façonner des modèles organisationnels novateurs qui renforcent l'agilité et la réactivité globales du FNUAP dans un environnement mondial dynamique.
- Favoriser une culture de l'adaptation dans l'ensemble de l'organisation, en développant les capacités internes, en mettant en œuvre des systèmes et des processus et en veillant à assurer une cohérence avec les objectifs de l'organisation.
- Assurer la supervision stratégique des ressources humaines du FNUAP, en se dotant d'un personnel diversifié et largement représentatif et en promouvant un environnement de travail collaboratif.

5. Réformes du système des Nations Unies et collaboration interinstitutions : Contribuer à rendre le système des Nations Unies plus efficace, plus efficient et plus responsable

- Fournir des conseils et un appui au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de promouvoir des réformes organisationnelles et des méthodes de travail collaboratives à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, dans les enceintes et contextes de développement et d'aide humanitaire, tout en contribuant à l'efficacité de l'Organisation.

- Guider les changements institutionnels et systémiques au sein du FNUAP, conformément aux mandats confiés par l'Assemblée générale et aux orientations stratégiques du Secrétaire général, en soutenant le leadership des pays et l'appropriation des programmes par ces derniers, et en contribuant à rendre le système des Nations Unies plus efficace.

### *Éducation, qualifications et compétences recherchées*

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger et à superviser des organismes complexes (organismes intergouvernementaux, organisations non-gouvernementales internationales ou entreprises multinationales du secteur privé), y compris un poste consistant à mener des initiatives de changement organisationnel à grande échelle et de la promotion d'une culture de l'innovation et de la responsabilité ;
- Ayant une expérience avérée en matière de mobilisation de ressources et de développement de partenariats stratégiques, en particulier une expérience avérée de la collaboration avec des donateurs non traditionnels (entreprises, organismes caritatifs), ainsi qu'une expérience considérable de la mobilisation de ressources diversifiées acquise à un niveau de responsabilité élevé ;
- Ayant des qualités exceptionnelles sur les plans politique et diplomatique, ainsi qu'une expérience avérée du dialogue avec les chefs d'État, les haut(e)s fonctionnaires et les parties prenantes internationales ;
- Ayant une solide expérience en matière de gestion financière et de responsabilité, démontrant un fort attachement à la transparence et aux pratiques éthiques et une tolérance zéro à l'égard de toute forme de malversation, de fraude et de corruption, et ayant une solide expérience en matière de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;
- Ayant une connaissance avérée des questions se rapportant à la dynamique des populations, à la santé sexuelle et procréative et à l'égalité des genres, ainsi qu'une connaissance approfondie des politiques, des interventions fondées sur des données factuelles et des cadres mondiaux établis pour y répondre ;
- Ayant la capacité avérée de jouer un rôle moteur sur le plan intellectuel, de faire preuve de créativité, de transformer des organisations, de développer de nouvelles idées et méthodes de travail axées sur le décroisement entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, dans le souci de s'attaquer aux facteurs de conflit, d'appuyer l'action humanitaire et de favoriser des institutions, des ressources et des moyens de résilience efficaces, en faisant appel aux complémentarités et aux synergies, afin de parvenir à un développement et une paix durables pour tous ;
- Ayant une expérience avérée de la gestion du changement et de l'exécution de projets aux niveaux régional, national ou international, capable de mobiliser des moyens et ayant d'excellentes qualités sur les plans politique et diplomatique ;

- Ayant démontré qu'elle savait travailler, en bonne intelligence, dans une équipe multiculturelle et établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme qui l'employait ;
- Apte à susciter, favoriser et renforcer la confiance et à obtenir un consensus et à mener avec efficacité des campagnes et des projets associant des personnes d'horizons divers et un vaste éventail d'organisations ;
- Démontrant un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies et ayant une bonne compréhension du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres au maintien de la paix, aux droits humains, à l'aide humanitaire et au développement.

### ***Connaissances linguistiques***

L'anglais et le français sont les langues de travail de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance pratique du français ou d'une autre langue officielle de l'Organisation est un atout.

### ***Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme***

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale, notamment pour exploitation et atteintes sexuelles, ou pour violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Il est aussi prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent une infraction pénale, y compris d'actes d'exploitation et de violence sexuelles, ou une violation du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, notamment d'actes d'exploitation et de violence sexuelles, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire, notamment des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

### ***Conflits d'intérêts***

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

---

Le Secrétariat de l'ONU saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes et aux missions d'observation auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Le 22 avril 2025